



Communiqué 2020-24 **29 mai 2020**

Régime d'assurances collectives

À tous les membres,

Pour faire suite au communiqué 23 sur le régime d'assurances collectives, et aux discussions lors du conseil de direction du 27 mai, nous tenons à vous donner des informations supplémentaires qui n'étaient pas incluses dans le dernier communiqué.

Tout d'abord, au mois de décembre dernier, une motion provenant du SFPQ (Syndicat de la fonction publique du Québec) a été déposée au comité des assurances, elle a été initiée pour nous exclure du régime d'assurances Desjardins. Notre alliance avec la FTQ et l'AFPC et un maraudage qui a eu lieu vis-à-vis des membres du SFPQ a généré cette situation conflictuelle. La motion du mois de décembre a été rejetée de justesse, parce que le délai pour partir était trop court. Une autre motion qui a été acceptée a exclu notre représentant de la table du comité des assurances, ce qui concrètement nous empêche de voir à nos intérêts.

Comme la démarche de trouver un autre assureur n'est pas simple, nous avons entrepris l'exercice d'en chercher un, avec une firme d'actuaire. La compagnie qui respecte les critères pour avoir le droit de postuler, doit -entre autres- avoir son siège social au Québec ce qui découle d'un article de la convention collective (art. 38,08). La compagnie SSQ a été retenue car outre le fait qu'elle est québécoise, elle fait déjà affaire avec des employés du gouvernement du Québec dont certains au sein de la SAAQ et a une connaissance des conventions collectives des employés de l'état.

Plusieurs scénarios de primes ont été réalisés, celui du communiqué 23 était le plus pessimiste car il incluait tous les frais de transfert. Nous n'avions pas le choix de vous présenter ce scénario et avons une bonne idée qu'il serait rejeté. La raison qui justifiait cette façon de faire était de demander d'avoir un mandat via une motion du conseil de

direction pour aller négocier le rapatriement des sommes en dépôt au sein du régime avec Desjardins.

Ces sommes qui sont déjà utilisés par le comité des assurances actuel, servent à ajuster les primes à la baisse, c'est une forme de ristourne. Vous comprendrez que si nous avions ces fonds, ils serviraient aussi à baisser les primes avec SSQ, ce qui changerait de façon importante celles que vous avez reçus.

Du côté de la FTQ et de l'AFPC, ils sont en train de travailler sur un régime d'assurances provincial qui transitera par SSQ, mais la concrétisation de ce travail ne sera pas effective à court terme. Par contre, une fois en place, nous serions en bonne position pour évaluer nos options.

En résumé, **le seul choix que nous avons est de partir**, nous voulons le faire en douceur tout en maximisant les intérêts de nos membres, nous tenons à nous excuser pour toute ambiguïté que cela a pu causer. Ce dossier est complexe, comporte plusieurs ramifications tout en étant très technique. **En attendant, tout le monde reste et restera protégé.**

Merci

Votre exécutif